

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 251
French Language 2: Module 1
Hiver 2019
Mardi/Jeudi 10h00-11h20, QNC 2501

Coordonnées

Professeur: Mikalai Kliashchuk

Bureau: ML 327

Téléphone: 519-888-4567 poste 32426

Heures de bureau: Lundi/Mercredi 11h30-13h00
ou sur rendez-vous

Courriel: mkliashc@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 192B

Description et objectifs

L'objectif principal du cours est de continuer le perfectionnement de votre expression écrite française par la grammaire et la composition. Vous apprendrez à manier correctement divers éléments grammaticaux et structuraux pour ensuite en faire une application exacte dans une variété de textes écrits.

À la fin de ce cours, les étudiant(e)s :

- A. Auront amélioré leurs connaissances grammaticales ;
- B. Auront rédigé un compte rendu critique de film et un essai argumentatif pour parfaire leur expression écrite ;
- C. Auront développé leur compréhension et leur expression orales

Manuel obligatoire

- Ollivier; Beaudoin; *Grammaire française*, 6^e édition (GF dans le plan du cours)

Resources recommandées

- *Antidote* (français) - logiciel est disponible au laboratoire de langue (ML110) et dans la salle Pierre-Dubé (ML355)
- *Le Petit Robert* ou *Le petit Larousse*
- *Dictionnaire bilingue Oxford-Hachette* ou *Collins-Robert* (français-anglais)

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Compte rendu critique d'un film	Semaine 6, 14 février	15%
Essai argumentatif	Semaine 12, 28 mars	15%
3 tests de grammaire	Semaine 4 – 2 ^e cours Semaine 9 – 1 ^{er} cours Semaine 13 – 1 ^{er} cours	30%
Participation	Durée du cours	10%
Examen final		30%
Total		100%

Compte rendu critique d'un film

Une analyse structurée de 500-600 mots sur un film choisi dans une liste donnée par le professeur (structure et contenu du compte rendu couvrant la synthèse de ce film et de ses idées clés, esprit critique, emploi du vocabulaire du milieu du cinéma, qualité du français). Il y aura deux étapes qui vous aideront dans ce travail, lesquelles vous seront expliquées avec plus de détails le moment venu.

Essai argumentatif

Une composition de 500-600 mots sur un sujet pris à partir d'un texte d'idées (structure et contenu de l'essai -> remue-méninges, plan, introduction, développement, conclusion, esprit critique, argumentation, articulation logique, qualité du français). Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn.

Tests de grammaire

Écrits en classe, les tests reprendront les types d'exercices faits à la maison et/ou en classe et axés sur des points grammaticaux spécifiques. *Il n'y aura pas de tests de rattrapage sans raison valable.

Participation active

Cette composante d'évaluation continue comprendra l'assiduité aux cours, la fréquence et la qualité des interventions. Les étudiants devront également travailler sur un carnet d'étudiant pour leurs travaux écrits (compte rendu critique et essai argumentatif) en respectant les dates limites indiquées par le professeur.

Examen final

La période d'examen aura lieu en avril 2019. L'horaire sera affiché en ligne vers la cinquième semaine de cours. Aucune modification de date d'examen ne sera permise pour des raisons de voyage.

Plan du cours

Selon les problèmes rencontrés par les étudiants en classe, il se peut que nous passions plus de temps sur une leçon.

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluation
1	7 janvier	Introduction au cours Survol de la phrase	GF, Ch 1	
2	14 janvier	Le nom (genre, nombre)	GF, Ch 2	
3	21 janvier	Les pronoms personnels Le compte-rendu critique de film	GF, Ch 5 Notes en ligne	
4	28 janvier	Les prépositions Le compte-rendu critique de film	GF, Ch11 Notes en ligne	Test 1 (noms, pronoms personnels) – 2 ^e cours
5	4 février	Survol du système verbal Le futur Le compte-rendu critique de film	GF, Ch 14 GF, Ch 19 Notes en ligne	
6	11 février	Le futur (suite)	GF, Ch 19	Remise du compte rendu critique de film, 14 février
7	18 février	Semaine de relâche		
8	25 février	Le conditionnel L'essai argumentatif	GF, Ch 20 Notes en ligne	

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluation
9	4 février	Le conditionnel (suite) L'essai argumentatif	GF, Ch 20 Notes en ligne	Test 2 (prépositions, futur, conditionnel) – 1 ^{er} cours
10	11 mars	Le subjonctif L'essai argumentatif	GF, Ch 21 Notes en ligne	
11	18 mars	Le subjonctif (suite) L'essai argumentatif	GF, Ch 21 Notes en ligne	
12	25 mars	Les conjonctions L'essai argumentatif	GF, Ch 12 Notes en ligne	Remise de l'essai argumentatif, 28 mars
13	1 avril	Le participe présent <i>Fin des cours le vendredi 5 avril</i>	GF, Ch 23	Test 3 (subjonctif, conjonctions, participe présent) – 1 ^{er} cours

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

- Les travaux écrits doivent être remis en ligne (LEARN) le jour de la date limite.
- Chaque devoir écrit doit être **original** et fait **individuellement**.
- La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra **sanctionnée à raison de 5%** par jour.
- Les travaux remis plus **d'une semaine** après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Travail de groupe

Hormis pour les corrections réciproques et les forums de discussion en ligne (travail préliminaire pour le compte-rendu critique et l'essai argumentatif), le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Other sources of information for students

[Academic integrity](#) (Arts) [Academic Integrity Office](#) (uWaterloo)

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.